Les Tables décennales

Qu’est-ce que c’est ?

L’Assemblée Nationale décrêta en 1792 qu’il serait établi en double exemplaire une table décennale (10 ans) pour les naissances, mariages et décès des citoyens dans l’ordre chronologique des actes,

Où les trouver ?

A la mairie du lieu où elles ont été dressées ou aux Archives Départementales où elles ont été déposées par le Tribunal de Grande Instance du lieu où elles ont été dressées,

Comment se présentent-elles ?

Théoriquement il en existe 3 qui peuvent être réunies en un seul volume par canton ou par commune
- un pour les naissances
- un pour les mariages
- un pour les décès

Il faut noter que ces tables ont été rédigées au fur et à mesure de l’établissement des actes et non au bout des dix années, Ainsi si vous connaissez la période de l’acte que vous cherchez vous pouvez par ce balayage connaître la date exacte de l’acte recherché,

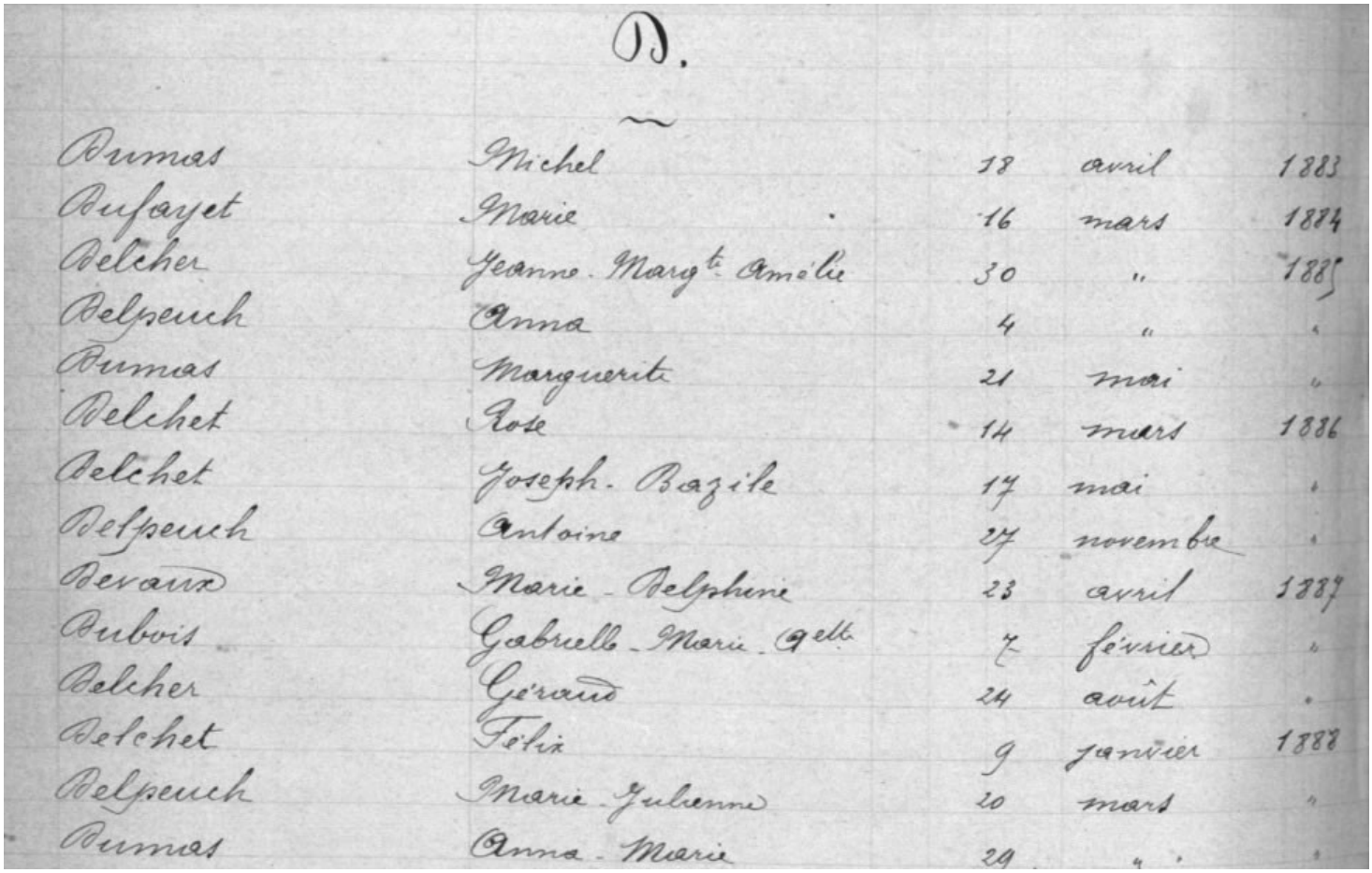

D.

Dumas	Michel	18	avril	1883
Dufayet	Marie	16	mars	1884
Delcher	Jeanne-Marg.te Amélie	30	"	1885
Delpeuch	Anna	4	"	"
Dumas	Marguerite	21	mai	"
Delchet	Rose	14	mars	1886
Delchet	Joseph-Bazile	17	mai	"
Delpeuch	Antoine	27	novembre	"
Devaux	Marie-Delphine	23	avril	1887
Dubois	Gabrielle-Marie-Gelle	7	février	"
Delcher	Gérard	24	août	"
Delchet	Félix	9	janvier	1888
Delpeuch	Marie-Julienne	20	mars	"
Dumas	Anna-Marie	29	"	"

Il faudra également vérifier sur les tables tous les noms commençant par la même initiales voire phonétiquement (S ou C, C ou Q ,,,)

Les patronymes commençant par DE sont classés à DE, Par exemple DE BOURG classé à DEBOURG et non BOURG (DE)

Pour les mariages, le classement se fait sur le patronyme du mari. Il y a donc lieu de vérifier le nom de l’épouse,